

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 13 AVRIL 2012
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : Le 06 avril 2012

ORDRE DU JOUR :

Nombre de Conseillers Municipaux :

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 17

VOTANTS : 20

Le **Vendredi 13 avril 2012**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Mr PERCIK Patrick, Maire.

Mr DE MATOS Gilbert, Mme PIOT Valérie, Mr BLANCHARD Maurice, Mme MISZCZAK Brigitte, Adjoints.

M. ALLONCLE Claude M. DENEST Bernard, M. NASSAU Frédéric, Mr DELAVALUX Jean-Claude, M. MOUSSU Anthony, Mr REGNAULT Henri, Mr PETER Jean-Pierre, Mme RANDEL Ingrid, Mme BLOND Anne-Marie, Mr POGNOT Jean-Pierre, Mme BOGHE Fabienne, Mme GALLAY Eveline, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BALLON Patricia pouvoir à M. PERCIK Patrick

Mme NERIS Nathalie pouvoir à M. PETER Jean-Pierre

Mr BEAUGRAND Bernard pouvoir à M. DE MATOS Gilbert

ABSENTS :

Mme CONSEIL Jocelyne, Mme DE VIVEIROS Anita, Mme MICHARD Céline

Formant la majorité des membres en exercice,

M. ALLONCLE Claude a été élu secrétaire de séance.

ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE :

Mme LOIZEAU Joëlle, Secrétaire Générale

N° 1021 : COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – COMMUNE :

Le compte administratif 2011 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice 2011 :	1 921 716.13 €
- Recettes de l'exercice 2011 :	2 432 344.65 €
- Excédent de clôture 2011 :	510 628.52 €
- Résultat de clôture N-1 :	440 843.11 €
- Excédent de clôture 2011 :	951 471.63 €

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice 2011 :	1 220 850.14€
- Recettes de l'exercice 2011 :	775 422.97€
- Résultat de l'exercice 2011:	-445 427.17€
- Résultat de clôture N-1 :	81 997.80€
- Déficit de clôture 2011 :	-363 429.37€

Monsieur ALLONCLE Claude, doyen d'âge, est désigné comme Président de séance pour débattre du compte administratif, après quoi Monsieur le Maire se retire.

Le Président de séance soumet le compte administratif au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2011 de la Commune qui laisse apparaître un résultat cumulé excédentaire de clôture 2011 de **588 042.26€**

N° 1027 : COMPTE DE GESTION 2011 – EAU ET ASSAINISSEMENT :

Les résultats du compte de gestion 2011 élaboré par le **Receveur** sont identiques au compte administratif 2011 présenté par Monsieur le **Maire**.

Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion établi par le **Receveur** sont conformes aux écritures du compte administratif 2011 établis par Monsieur le **Maire**,

Considérant que le compte de gestion pour l'exercice 2011 n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2011- Commune- du Receveur municipal

N° 1023 : AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE - DE L'EXERCICE 2011 :

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le Compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice faisant apparaître un excédent de **951 471.63€**,

DECIDE,

A L'UNANIMITE,

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 510 628.52 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - +440 843.11 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

+ 951 471.63 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)

- 363 429.37 €

R 001 (excédent de financement)

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement

170 707.59 €

Excédent de financement

00.00 €

Besoin de financement F

=D+E

AFFECTATION = C

=G+H

951 471.63 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

534 136.96 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002

+417 334.67 €

N° 1024 : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES (Taxes Directes Locales):

Monsieur le maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2011. Il précise que la Commission des Finances n'a pas souhaité appliquer une augmentation des taux.

Compte tenu des éléments communiqués,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux des taxes directes locales et de percevoir les produits correspondants inscrits au budget communal 2012.

- **Taxe d'habitation :** **18.51 %**
- **Taxe foncier bâti :** **17.74 %**
- **Taxe foncier non bâti :** **41.53 %**
- **Taux cotisation foncière des entreprises :** **18.10 %.**

N° 1025 : BUDGET COMMUNAL 2012 :

La Commission des Finances, après avoir examiné les propositions de dépenses et de recettes,

PROPOSE d'arrêter le budget 2012 COMMUNE comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes équilibrées : **2 767 395.28€**

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes équilibrées : **1 296 540.95€.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITE,

APPROUVE le **budget primitif communal de l'année 2012** présenté par Monsieur le Maire qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes équilibrées : **2 767 395.28€**

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes équilibrées : **1 296 540.95€.**

N° 1026 : COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le compte administratif 2011 fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation :

- Dépenses de l'exercice 2011 : 68 516.84 €
- Recettes de l'exercice 2011 : 171 935.81 €
- Excédent de clôture 2011 : 103 418.97 €
- Résultat de clôture N-1 : 153 430.16 €
- Excédent de clôture 2011 : 256 849.13 €

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice 2011 :	63 240.29 €
- Recettes de l'exercice 2011 :	138 285.37 €
- Résultat de l'exercice 2011:	75 045.08 €
- Résultat de clôture N-1 :	- 51 461.41 €
- Excédent de clôture 2011 :	23 583.67 €

Monsieur ALLONCLE Claude, doyen d'âge, est désigné comme Président de séance pour débattre du compte administratif, après quoi Monsieur le Maire se retire.

Le Président de séance soumet le compte administratif au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2011 – Eau et Assainissement qui laisse apparaître un résultat cumulé excédentaire de clôture de **280 432.80 €**.

N° 1027 : COMPTE DE GESTION 2011 – EAU ET ASSAINISSEMENT :

Les résultats du compte de gestion 2011 élaboré par le Receveur sont identiques au compte administratif 2011 présenté par Monsieur le Maire.

Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion établi par le **Receveur** sont conformes aux écritures du compte administratif 2011 établis par Monsieur le **Maire**,

Considérant que le compte de gestion pour l'exercice 2011 n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Monsieur le Maire vous demande d'approuver le compte de gestion 2011 – Eau et Assainissement du receveur municipal

N° 1028 : AFFECTATION DU RESULTAT – EAU ET ASSAINISSEMENT – DE L'EXERCICE 2011 :

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le Compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice faisant apparaître un excédent de 256 849.13 €,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

+ 103 418.97 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif,

+ 153 430.16 €

C Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser) + 256 849.13 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement
D 001 (besoin de financement)(Investissement- Dépenses)
R 001 (excédent de financement) + 23 583.67 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement
Besoin de financement 12 880.79 €
Excédent de financement 0.00 €

Besoin de financement F =D+E

AFFECTATION = C =G+H + 256 849.13 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement(Recettes) 00.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002(Fonctionnement-recettes) + 256 849.13 €

N° 1029 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2012 :

La commission des finances, après avoir examiné les propositions de dépenses et de recettes,

PROPOSE d'arrêter le budget 2012 EAU ET ASSAINISSEMENT comme suit :

Section de fonctionnement : **398 049.59 euros**

(Dépenses et recettes équilibrées)

Section d'investissement : **1 031 046.10 euros**

(Dépenses et recettes équilibrées).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif « EAU ET ASSAINISSEMENT » de l'ANNEE 2012 comme il est proposé ci-dessus.

N° 1030 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU FONDS E.C.O.L.E. :

Monsieur le Maire présente le projet communal de remplacement des menuiseries extérieures à l'école élémentaire (2ème tranche) et vous propose de solliciter l'aide financière du Conseil Général dans le cadre du Fonds Départemental ECOLE.

Le montant total des travaux est estimé à :

Menuiseries extérieures et portes d'entrées :	25 536.78€ HT	30 541.99€ TTC
---	----------------------	-----------------------

Le plan de financement peut être estimé comme suit :

Subvention à 30% :	25536.78€ HT X 30%	7 661.03€ HT
Fonds propres :		17 875.75€ HT

TVA :	5 005.21€
TOTAL :	30 541.99€ TTC

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le plan de financement présenté,

SOLLICITE une subvention du Conseil Général dans le cadre du fonds E.C.O.L.E.,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal entend :

- M. PERCIK remercier tous les membres du Conseil Municipal, ainsi que leurs conjoints, pour leurs participations massives aux manifestations dans la commune.

Séance levée à 21h45